

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

CONSOLIDATION DE L'EMPRUNT RELATIF A LA CONSTRUCTION DU PÔLE LOUISE MICHEL

N°060/2022

Membres élus : 15

Présents : 14

Abstention : 0

Pour: 14 – Contre : 0

Date de convocation:

08.11.2022

Date d'affichage

08.11.2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Patrick Niodo, Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine FASSI (arrivée après le rapport n° 56-2022), Madame Maryline VIVIER, Monsieur Christian TRIN, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Mikael JEAN, Monsieur Kévin CLEROY, Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Manuella DUROYAUME.

Était absent : Monsieur Eric MANESSE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Marine FILIPIDIS est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'ouverture d'une ligne de préfinancement de 1 950 000.00 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, destinée à financer les travaux de construction du Pôle Louise Michel engagés par la Commune. Cette ligne de préfinancement signée le 22/11/2021 arrivera à échéance le 22/11/2022 et est actuellement utilisée à hauteur de 1 492 463 euros.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de consolider le reste à charge en prêt moyen terme pour une partie de la somme utilisée comme prévu au contrat signé initialement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

▪ **Décide de solliciter** auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie la consolidation en prêt moyen terme de la somme de 900 000.00 € aux conditions ci-dessous :

Prêt à taux fixe :

Montant : 900 000 euros

Durée : 20 ans

Taux fixe de 3.42 %

Périodicité trimestrielle- échéance constante

Frais dossier : 1350 €

La commune n'ayant pas perçu le FCTVA et le solde des subventions construction du Pôle Louise Michel, elle souhaite également contracter un emprunt à court terme en attente du reversement de la TVA ainsi que du solde des subventions.

Article 2 :

- **Décide de souscrire** le prêt court terme ci-dessous :

Prêt à court terme CT ATTENTE VERSEMENT TVA /SUBVENTIONS

Montant : 592 000 €

Durée : 1 an

Taux : variable sur index euribor 3 mois jour étant convenu que si l'euribor est inférieur à zéro, il sera réputé égal à zéro augmenté d'une marge de 0.80 % soit à titre indicatif un taux euribor de 1.734 % au 08.11.2022 + marge de 0.80 %

**Périodicité d'amortissement : - paiements des intérêts trimestriels,
- remboursement du capital in fine ou au fur et à mesure de la perception des sommes attendues sans frais**

Frais de dossier : 984 €

Ces deux emprunts se substitueront à la ligne de préfinancement qui, après paiement des intérêts normaux dus sur l'utilisation, sera ainsi soldée. Le prêt court terme sera remboursé dès perception du FCTVA.


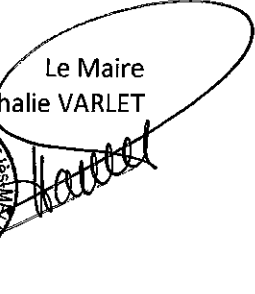
Article 3 :

- **Prend l'engagement** d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ces prêts,
- **Prend l'engagement**, pendant toute la durée des prêts, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ces prêts,
- **Confère** toutes délégations utiles à **Mme Nathalie VARLET, Maire**, pour la réalisation de cette opération de consolidation, la mise en place de l'emprunt court terme, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 21 novembre 2022

Le Maire
Nathalie VARLET



MAIRIE DE SAINT-VAAST-BREMER
80680